



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200006369-20201218-DEL2020024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Date de convocation du C.S. : 10 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 14

Vote(s) pour : --

Vote(s) contre : --

Abstention(s) : --

L'An deux mille vingt, le 18 décembre à 13h00, le Conseil syndical légalement convoqué par Madame Elise HUIN, Présidente, s'est réuni en VISIOCONFERENCE en séance publique.

Etaient présents :

- Délégués de la Communauté de communes du Vexin Normand : Elise HUIN, Gilles LUSSIER, Gilles DELON, Valérie ROGER, Catherine LEPILLER
- Délégués de la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération : Pascal HEMET, Gérald FROMENTIN,
- Délégué de la commune de Bray et Lu : Romain SANVY
- Délégué de la commune de Montreuil sur Epte : Marc RICHER

Secrétaires administratifs présents :

- Stéphane MIMPONTEL,
- Stéphane BERTHELIER,

Monsieur Gilles LUSSIER, conseiller syndical, a été nommé secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**N° 2020024 – FINANCES – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR
L'EXERCICE 2021**

Vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget, un débat ait lieu au Conseil sur les orientations budgétaires ;

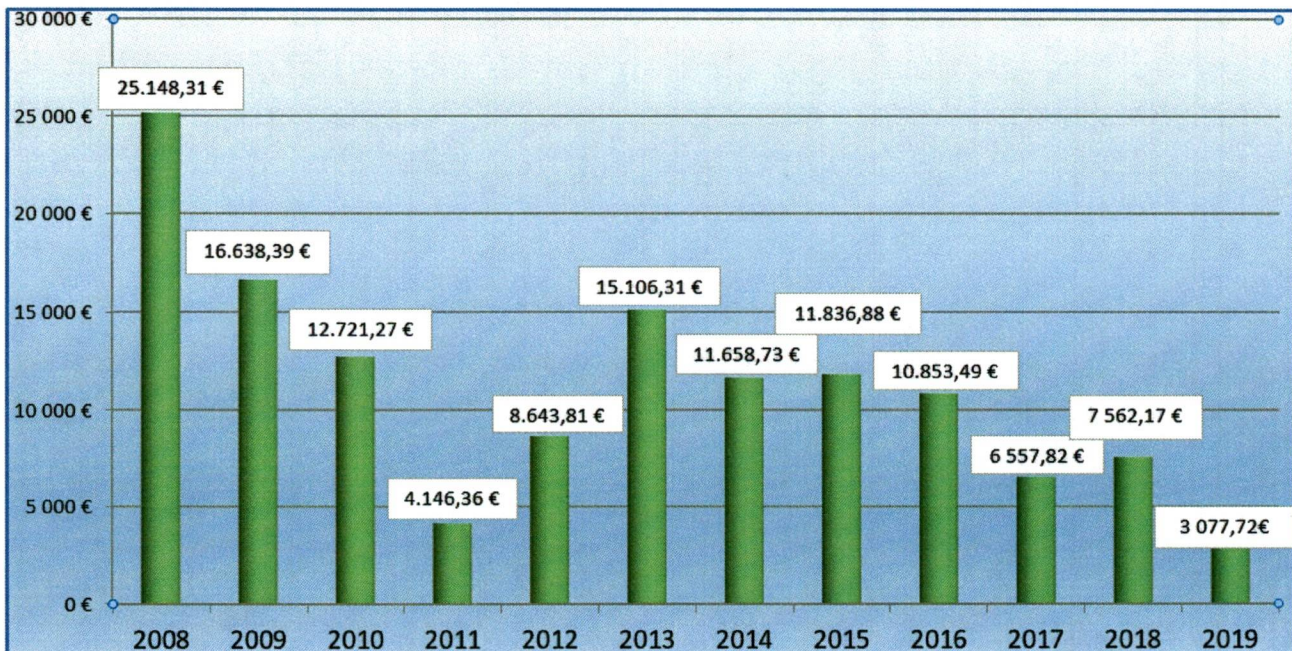
Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, qui précise que ce débat doit être « un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (...). Dans les collectivités de plus de 10.000 habitants, le rapport comporte en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, et notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique » ;

Considérant que ce débat constitue un élément majeur de la procédure budgétaire. Il fixe les grandes lignes conductrices pour l'exercice à venir en se fondant sur les projets et le contexte général. Il est l'occasion de s'interroger sur les moyens qu'il sera possible de mobiliser non seulement pour l'exercice 2021 mais aussi pour les années futures ;

Considérant qu'afin de donner véritablement lieu à débat, les orientations budgétaires présentées ci-après mettent en évidence les principaux projets de continuité que le Syndicat Mixte de la Voie Verte souhaite mettre en œuvre pour l'année 2021.

• L'évolution de l'excédent 2008/2019

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'excédent du syndicat mixte de 2008 à 2019 (dernier compte administratif connu) :



• L'évolution des dépenses et recettes 2014 -2019

Les dépenses et recettes du syndicat mixte de la voie verte depuis 2014 sont retracées dans les tableaux ci-dessous :

Compte	Libellé	CA 2014	CA 2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019
023	Virement à la sect. d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	743,08	236,10	108,41	180,64
60633	Fournitures de voirie	0,00	245,24	95,42	22,65	204,85	716,41
6064	Fournitures de bureau	0,00	0,00	0,00	16,93	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	23 412,30	19 622,10	19 192,80	22 677,05	21 899,61	61 069,28
6135	Locations mobilières	0,00	75,04	0,00	0,00		0,00
6161	Primes d'assurances	1 171,67	1 119,34	1 162,24	1 190,56	1 202,47	1 220,49
6218	Autre personnel extérieur	7 894,66	8 799,74	9 884,78	9 394,00	9 146,12	10 105,29
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	133,52	104,20	0,00	110,00	185,05	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 866,28	3 864,25	3 258,50	3 637,90	5 000,00	4 699,87
64131	Rémunération personnel non titulaire	1 907,66	178,55	551,00	0,00		250,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	332,11	0,00	0,00	0,00		0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	18,25	0,00	0,00	0,00		0,00
6531	Indemnités élus	7 655,09	7 706,87	7 564,22	7 784,38	6 805,92	7 280,64
6533	Cotisations retraite des élus	215,95	304,72	184,19	549,23		661,28
6534	Cotisations sécurité sociale					763,22	767,23
6535	Formation des élus	0,00	0,00	0,00	78,56	0,00	158,00
65588	Autres						2,56
657341	Subventions fonct. aux communes membres de GFP	1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00	1 680,00
657358	Subventions fonct. aux groupements de collectivités	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00	4 500,00	4 500,00
66111	Intérêts sur emprunt	767,19	588,37	401,16	205,18		0,00
66112	ICNE	-166,89	-174,73	-182,92	-191,50		0,00
6615	Intérêts de comptes courants et de dépôts						37,50
6811	Dotations aux amortissements	3 036,70	3 036,58	2 102,41	1 529,08	1 705,03	1 250,16
	TOTAL DEPENSES	55 424,49	50 650,27	50 136,88	52 420,12	53 200,68	94 579,35
002	Excédent ordinaire reporté	8 725,66	5 801,17	7 650,90	10 014,02	6 557,82	5 857,14
74741	Participations des communes	15 225,00	15 225,00	15 225,00	5 250,00	4 593,75	6 000,00
74751	Participations des groupements de communes	37 275,00	37 275,00	37 275,00	47 250,00	47 906,25	54 000,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels						29 885,76
7588	Autres produits divers de gestion courante						0,78
	TOTAL RECETTES	61 225,66	58 301,17	60 150,90	62 514,02	59 057,82	95 743,68
	SOLDE DE FONCTIONNEMENT	5 801,17	7 650,90	10 014,02	10 093,90	5 857,14	1 164,33

Compte	Libellé	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	3 536,08	0,00
1641	Emprunt en euros	3 812,79	3 991,61	4 178,82	4 374,80	0,00	
2041482	Subventions d'équipement versées / autres communes	1 803,18	0,00	0,00	0,00	0,00	
2151	Travaux de voirie						1 172,08
2152	Installations de voirie	0,00	280,75	0,00	0,00	0,00	34,80
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 120,80	1 270,10	1 759,80	0,00	1 296,00
	TOTAL DEPENSES	5 615,97	5 393,16	5 448,92	6 134,60	3 536,08	2 502,88
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	8 183,83	5 857,56	4 185,95	839,44	0,00	1 705,03
021	Virement de la sect. de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10222	FCTVA	253,00	685,00	0,00	230,00	0,00	289,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	3 536,08	
2031	Frais d'étude						1 172,08
28152	Amortissements installations de voirie	0,00	0,00	280,75	0,00	0,00	
28158	Amortissements sur autres installations...	1 746,62	1 746,50	419,58	0,00	0,00	
28184	Amortissements sur mobilier	476,45	476,45	476,45	476,45	476,45	218,15
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	813,63	813,63	925,63	1 052,63	1 228,58	1 032,01
	TOTAL RECETTES	11 473,53	9 579,14	6 288,36	2 598,52	5 241,11	4 416,27
	SOLDE D'INVESTISSEMENT	5 857,56	4 185,98	839,44	-3 536,08	1 705,03	1 913,39

- **Les moyens humains**

Le syndicat mixte de la voie verte ne dispose pas de personnel propre mais certains agents de la Communauté de communes du Vexin Normand sont mis à disposition en indemnités accessoires, de la façon suivante :

1 Travail administratif :

Mobilisation de 6 agents de la Communauté de communes du Vexin Normand au regard de leurs compétences pour les missions suivantes :

- DGS : Suivi, mise en place, rapports et délibérations du Conseil syndical, suivi technique du marché de débroussaillage/élagage/soufflage ;
- Directrice des Finances : Mandats, Titres, BP, CA, Compte de Gestion, FCTVA, Immobilisations ;
- Agent des Ressources Humaines : Payes, Arrêtés, Mandats RH, Conventions ;
- Directeur de l'Administration Générale Marchés : Suivi technique, Suivi et lancement des marchés/conventions, rapports et délibérations du conseil, convocation ;
- Agent Finances / Transports Scolaires : Actions ponctuelles d'animation (fête de la voie verte) ;
- Responsable du pôle secrétariat/communication : Travail de secrétariat, Courriers, Organisation.

Il est à noter que ce sont 1,75/35ème qui sont rémunérés aux agents sachant que le travail est globalement plus conséquent en termes de temps de travail.

2 Travaux d'entretien courant :

Mobilisation d'une partie de l'équipe voirie (site de Gisors) pour les missions suivantes :

- balayage avec véhicule tracté/déblayage des arbres tombés/divers
- entretien courant des enrobés en cas de besoin
- aide à l'installation de matériel (tables, poubelles, sanisettes..), panneaux, signalétiques...

- **Les perspectives 2021**

En termes de fonctionnement, les marchés de nettoyage et d'élagage de la Voie Verte ont été renouvelés pour la période 2020-2023. Il s'agit :

- Du marché de travaux de débroussaillage, d'élagage et de soufflage des feuilles pour :
 - l'entretien des espaces verts et des accotements à raison de 5 voire 6 passages annuels;
 - l'élagage réalisé 1 ou 2 fois dans l'année en avril et en octobre ;
 - le soufflage des feuilles.
- Du marché de nettoyage de la voie à raison de 23 à 30 passages annuels.

A ces prestations s'ajoute la convention signée avec la Commune de Courcelles-les-Gisors concernant l'entretien du parking de Neaufles Saint Martin, effectué par l'agent communal à raison de 3 heures par semaine d'avril à octobre pour un coût maximum annuel de 1.680 €.

L'entretien des 10 boîtes à lire installées tout le long de la voie (Gisors, Neaufles Saint Martin, Dangu, Gisancourt, Château-sur-Epte, Berthenonville, Aveny, Bray et lu, Fourges et Gasny) qui permettent aux gens qui passent de prendre, déposer, échanger des livres gratuitement.

En 2020, du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la journée de la Voie Verte, n'a pas eu lieu comme chaque année le dernier dimanche de septembre. Une action « voie verte dynamique » a été lancée pour continuer à rassembler autour d'ateliers culturels et ludiques les week-end du 12 juillet au 27 septembre 2020. Si cela est possible en 2021, il est proposé de réaliser la Fête de la Voie Verte, lors de la Journée Nationale des Voies Vertes sur les mêmes bases budgétaires que 2019.

En termes d'investissement, sur l'exercice 2020, aucun mobilier n'a été acheté. Pour l'année 2021, les crédits seront réinscrits afin de permettre l'achat de matériel de remplacement en cas de dégradations (bancs, poubelles, panneaux...).

Réception par le préfet : 22/12/2020

Ces orientations budgétaires, seront présentées en détail lors du vote du budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide :

- De prendre acte du débat qui s'est tenu sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021, sachant qu'il est proposé, sous réserve de la possibilité de l'équilibre budgétaire, de maintenir les cotisations 2021 à l'identique de celles de 2020.

Certifié exécutoire compte tenu de la
télétransmission en Préfecture
Le

La Présidente,

Elise HUIN



**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

La Présidente,

Elise HUIN



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).